



Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge
Secrétariat : SBV

Gevrey, le 10 janvier 2017

Madame ZITO Florence
Présidente de la
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur le projet d'aménagement de l'AFUL « Les Longs Champs » situé à Saulon la Chapelle

Monsieur le Directeur,

Par courrier, reçu le 29 novembre 2016, vous avez consulté la CLE de la Vouge sur le projet d'aménagement de l'AFUL « Les Longs Champs » situé à Saulon la Chapelle. C'est avec une attention particulière qu'il a été instruit par la CLE.

Je tenais à vous préciser que les observations se font à l'aune du SAGE de la Vouge révisé, adopté le 3 mars 2014.

Le projet doit être compatible et conforme avec les documents constituant le SAGE de la Vouge (PAGD et Règlement).

Celui-ci comprend notamment :

- Objectif général II : Maîtriser, encadrer et accompagner l'aménagement du territoire
- Objectif général III : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin
- Objectif général V : Restaurer l'équilibre quantitatif des cours d'eau en conciliant les usages avec les besoins du milieu
- Objectif général VI : Préserver et restaurer la qualité et assurer la gestion quantitative de la nappe de Dijon Sud
- Disposition II – 3 : Compenser les zones imperméabilisées
- Disposition III – 1 : Améliorer et rénover les systèmes d'assainissement collectifs
- Disposition III – 3 : Baisser et optimiser l'usage des produits phytopharmaceutiques

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin

Téléphone : 03-80-51-83-23

Courriel : bassinvouge@orange.fr

Site Internet : www.bassinvouge.com

www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge

- Disposition III – 5 : Limiter l'impact des réseaux viaires et des zones imperméabilisées
- Disposition V – 5 : Gérer préventivement et harmonieusement les zones à urbaniser
- Disposition VI – 1 : Définir des Volumes Prélevables par activités
- Règle 1 : Traitement de l'imperméabilisation des sols
- Règle 6 : Volumes Prélevables sur la nappe de Dijon Sud

La CLE a noté que :

- Le projet porte sur une superficie de 68 989 m²,
- L'opération prévoit l'accueil de 173 logements (au minimum),
- La durée de réalisation des travaux est prévue sur une quinzaine d'année (sic),
- La rétrocession des ouvrages hydrauliques se ferait à la municipalité de Saulon la Chapelle,
- Les codes des masses d'eau n'ont pas été mis à jour (cf. SDAGE RM 20216-2021),
- L'alimentation en eau potable devrait se faire via les réseaux de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais (intégrée à la Communauté de Communes de de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges au 1^{er} janvier 2017),
- Le rejet des eaux usées se fera dans la station d'épuration de Saulon la Chapelle, propriété de la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges,
- Le risque de remontée de nappe est très important sur le site du projet.

La CLE souhaite vous alerter sur les points suivants :

- La taille du projet (6.9 ha et 173 logements) ne semble pas en adéquation avec une gestion harmonieuse de l'aménagement du territoire,
- L'éventualité d'accepter le développement du site sur une durée de 15 ans semble contraire à une prise en compte des problèmes qui pourraient voir jour durant cette période,
- La station d'épuration est en limite de sa capacité de traitement, notamment sur la surcharge hydraulique,
- De nouveaux projets de lotissements (en cours et à venir) sur les communes connectées (Barges, Saulon la Chapelle, Saulon la Rue) à la station d'épuration devraient impactées significativement la qualité actuelle du rejet de ses eaux usées,
- Une hausse importante de population, dans le périmètre desservi par les puits prélevant dans la nappe de Dijon Sud, est attendue dans les toutes prochaines années (lotissements sur Fénay, Corcelles les Cîteaux, Noiron sous Gevrey, Saint Philibert,...) et pourrait potentiellement engendrée une pénurie en eau potable eu égard aux volumes autorisés sur cet aquifère,
- Il est prévu la **création de bassins d'eau pluviale enterrés, dans une zone à remontée de nappe avérée** (cf. inondation de mai 2013 et novembre 2014),
- La gestion des ouvrages hydrauliques sera assurée par la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges, à compter du 1^{er} janvier 2018,
- Le calcul des volumes des bassins de rétention et des noues semble inexact (relation confuse entre les débits de fuite des lots collectifs et pavillonnaires avec le calcul des bassins de rétention à créer sur les espaces communs, volume qui diffère selon les pages du document, valeur de coefficient de ruissellement pour les voiries faibles, ...).

Dans ces conditions et au regard des fortes incertitudes qui pèsent sur ce projet, la CLE constate que celui-ci n'est pas en adéquation avec le SAGE de la Vouge et pour ces raisons donne un avis défavorable à l'aménagement porté par l'AFUL « Les Longs Champs ».

Afin de ne pas bloquer le développement de la commune de Saulon la Chapelle, la CLE reste à la disposition du maître d'ouvrage afin d'échanger sur un projet prenant mieux en compte les contraintes locales. La CLE invite le porteur du projet à se rapprocher de la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges qui, actuellement, est en charge de la gestion des réseaux d'eau potable et d'eaux usées et qui, à compter du 1^{er} janvier 2018, le sera pour celui d'eau pluviale.

Pour conclure, la CLE souhaiterait rappeler au maître d'ouvrage les contraintes que sont :

- l'interdiction de l'entretien des espaces publics par l'usage de produits phytopharmaceutiques depuis le 1^{er} janvier 2017,
- la disposition du SDAGE RM&C 5A-04 prévoyant la limitation de l'imperméabilisation nouvelle des sols.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge
Florence ZITO



Copies à :

- Monsieur le Maire de Saulon la Chapelle
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin
Téléphone : 03-80-51-83-23
Courriel : bassinvouge@orange.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com
www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge